Achat de vélo électrique

La métropole de Bordeaux propose une aide (sur critères sociaux) pour l'achat de vélos électriques.

Une aide pour inciter à la pratique du vélo

Bordeaux Métropole propose le dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos-cargo, tricycles pour adultes et dispositifs d'électrification de vélos standards, en faveur des résidents de la métropole et de salariés d'entreprises situées sur le territoire métropolitain ayant adopté un plan de déplacements entreprise.

Ce dispositif d'aide, reconduit jusqu'en 2027, bénéficie du soutien financier de l'État, dans le cadre du programme "Villes Respirables en 5 ans".
C'est un grand succès; en effet, depuis 2012, plus de 9 000 aides ont été versées pour un montant total de 1 500 000 € par Bordeaux Métropole.

Critères d'attribution

- Être un particulier.
- Habiter ou travailler dans l'une des 28 communes de Bordeaux Métropole.
- Acheter un vélo spécifique neuf ou d'occasion. Le vélo doit respecter les normes en vigueur. Vélos éligibles : pliant, électrique, dispositif d'électrification, cargo, allongé ou encore vélo adapté aux personnes handicapées, avec obligation de joindre le certificat d'homologation ou de conformité.
- Le vélo doit être acheté chez un professionnel.
- La date d'achat doit dater de moins d'un an, au jour de la demande d'aide.

Pour toute demande complémentaire, n'hésitez pas à contacter le 05 56 93 68 00 ou par mail : subventionvelo@bordeaux-metropole.fr

Vous trouverez davantage d'informations utiles sur le subventionnement de l'achat de vélos électriques sur sedeplacer.bordeaux-metropole.fr ou sur economie.gouv.fr

Ville de PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS